

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CroisiScrap – Croisière Scrapbooking

1. Organisateur

La croisière créative **Croisiscrap** est organisée par la société **SAS Cantaletemps**, 21 chemin Caubet – 64110 Saint-Faust – SIRET 832 847 602 00022, organisatrice d'événements créatifs, en partenariat avec la compagnie maritime **Costa Crociere S.p.A.**, 104 avenue Albert 1er – 92500 Rueil-Malmaison – SIRET 484 982 889 00038 (ci-après dénommée « Costa Croisières »).

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre l'organisateur et toute personne procédant à une réservation pour la croisière **Croisiscrap**.

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente du séjour **Croisiscrap**, combinant une croisière maritime et des ateliers de scrapbooking.

3. Description de la prestation

La prestation comprend notamment :

- une croisière maritime de 7 nuits ;
- l'hébergement en cabine à bord du navire ;
- la pension complète ;
- l'accès aux installations et animations du navire ;
- 20 heures d'ateliers de scrapbooking encadrés par des professionnelles ;
- l'accès à un espace créatif entièrement équipé.

Le transport maritime et les prestations hôtelières sont assurés par Costa Croisières.

Ne sont notamment pas compris :

- le transport jusqu'au port d'embarquement ;
 - les excursions proposées lors des escales ;
 - certaines boissons et prestations à bord ;
 - les dépenses personnelles ;
 - les fournitures créatives non incluses dans le séjour.
-

4. Conditions de participation

- Le nombre de participantes est limité à 20 personnes.
 - Les inscriptions sont enregistrées par ordre de réception du dossier complet et du règlement de l'acompte.
 - La croisière est ouverte aux adultes ainsi qu'aux adolescents de plus de 15 ans accompagnés.
 - Les ateliers sont accessibles aux débutants comme aux pratiquants confirmés, sauf indication contraire pour certains projets.
-

5. Réservation

La réservation devient définitive après :

- réception du bulletin d'inscription complété ;
- acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- règlement de l'acompte demandé.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription lorsque le nombre maximum de participantes est atteint.

6. Prix

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Ils comprennent uniquement les prestations décrites dans le programme du séjour.

Ils pourront être modifiés uniquement en cas de variation :

- des taxes portuaires ;
- des surcharges carburant ;
- des coûts imposés par la compagnie maritime ;
- des variations de change lorsque celles-ci sont applicables.

Toute modification sera notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

7. Modalités de paiement

- 30 % d'acompte à la réservation ;
- solde au plus tard 30 jours avant le départ.

Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le départ devra être réglée intégralement lors de l'inscription.

À défaut de règlement du solde dans les délais, l'organisateur pourra annuler la réservation et appliquer les frais d'annulation prévus aux présentes.

8. Conditions d'annulation par le participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Les frais suivants seront appliqués :

- plus de 120 jours avant le départ : 10 % du prix total ;
- de 119 à 60 jours : 30 % ;
- de 59 à 30 jours : 50 % ;
- de 29 à 15 jours : 75 % ;
- moins de 15 jours ou non-présentation : 100 %.

Ces frais correspondent notamment aux pénalités appliquées par la compagnie maritime et aux frais engagés par l'organisateur.

9. Modification ou annulation par l'organisateur

L'organisateur peut être amené à modifier ou annuler le séjour notamment en cas :

- de force majeure ;
- de circonstances exceptionnelles et inévitables ;
- de nombre insuffisant de participantes.

Les sommes versées seront intégralement remboursées sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

10. Modification du programme

Le programme des ateliers, les intervenantes ou l'itinéraire de la croisière peuvent être modifiés en raison :

- des décisions de la compagnie maritime ;
- des conditions météorologiques ;
- des contraintes de sécurité ;
- d'un cas de force majeure.

Ces modifications ne donnent droit à aucune indemnisation.

11. Déroulement des ateliers

Les horaires et l'organisation des ateliers sont communiqués au début du séjour.

Les participantes restent libres de participer aux ateliers de leur choix.

Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé en cas de non-participation volontaire à un atelier ou à une activité.

12. Fournitures créatives

Selon les projets proposés, les fournitures pourront être :

- incluses dans le prix du séjour ;
- proposées en kit optionnel ;
- apportées par les participantes.

Les modalités seront précisées avant le départ.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un projet non réalisable en raison d'un matériel personnel incomplet, inadapté ou oublié.

13. Responsabilité

Costa Croisières demeure seule responsable des prestations de transport maritime et d'hébergement selon ses propres Conditions Générales.

L'organisateur est responsable de l'organisation des ateliers créatifs.

14. Assurance

Une assurance multirisques voyage incluant l'annulation, l'assistance et le rapatriement est incluse dans le séjour.

Les garanties sont assurées par Europ Assistance.

15. Retard – Non embarquement

La participante doit se présenter au port dans les horaires communiqués.

Tout retard entraînant un refus d'embarquement demeure à la charge exclusive de la participante.

Le navire ne pourra en aucun cas retarder son départ.

16. Retard lors des escales

Chaque participante est responsable du respect des horaires de retour à bord.

Tout retard pouvant entraîner un départ sans la participante reste sous son entière responsabilité.

Les éventuels frais engagés pour rejoindre le navire demeurent à sa charge.

17. Aptitude au voyage

La participante déclare être médicalement apte à effectuer une croisière maritime.

Elle demeure seule responsable de ses traitements, de son état de santé et de toute déclaration médicale nécessaire.

18. Matériel médical

Tout matériel médical nécessitant une déclaration particulière devra être signalé avant le départ à l'organisateur.

Les règles de Costa Croisières s'appliqueront.

19. Matériel créatif et sécurité

Le matériel collectif est mis à disposition pendant les ateliers.

Les participantes s'engagent à :

- utiliser le matériel conformément aux consignes ;
- prendre soin des outils mis à disposition ;
- signaler immédiatement toute dégradation ou dysfonctionnement.

Les cutters, massicots, poinçons, ciseaux et tout outil potentiellement dangereux doivent rester dans l'espace atelier.

20. Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant le séjour afin d'assurer la communication de Croisiscrap.

Sauf opposition écrite formulée avant le départ, les participantes autorisent leur utilisation sur les supports de communication de l'organisateur.

21. Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires au traitement de l'inscription.

Conformément au RGPD, chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.

22. Litiges – Médiation – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de la SAS Cantaletemps, sous réserve des dispositions légales protectrices applicables aux consommateurs.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le participant peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation avant toute action judiciaire.